

Informations municipales de Juillet 2019

Budget

Le conseil municipal a voté en mars, comme les années précédentes, un budget sans augmentation de taux, avec, malgré tout, un fort niveau d'investissement (plus de 1,5 M€, comprenant, en particulier, la poursuite de la réalisation de notre espace culturel, le projet de refonte de notre place du village, la première tranche de réalisation de la rénovation des lampes publiques, la voirie communale). Un emprunt de 300k€ a été réalisé fin 2018 pour ce faire : il faut noter que compte tenu du réaménagement du dernier emprunt en cours et des taux d'intérêt actuels relativement bas, l'annuité prévue n'augmentera que de quelques milliers d'euros.

L'essentiel des autres investissements concerne les travaux dans les bâtiments et les habituels acquisitions ou installations.

Ainsi, l'ensemble des propositions de notre équipe municipale présentées en 2014 seront réalisées avant la fin de ce mandat.

Projets au village

Le projet OPAC a pris un peu de retard : le début des travaux est prévu à la rentrée de septembre.

Les travaux de notre espace culturel avancent avec une fin prévue mi-août : l'inauguration officielle se fera fin août. Un temps fort aura lieu début novembre avec la manifestation intercommunale "En Avant-Pays le Livre" à laquelle toute la population est invitée.

L'avant-projet sommaire de notre réflexion avec le cabinet Isageo sur le réaménagement de l'ensemble des parkings et des cheminements autour de la salle des fêtes, de l'auberge, de l'espace culturel, vous est proposé à l'intérieur de cette lettre municipale. Il a fallu tenir compte de quelques contraintes pour en dessiner les grands traits (cheminement piéton, entrée-sortie unique pour les véhicules, augmentation du nombre de places de stationnement, retournement de car...). Les travaux sont prévus à l'automne après la procédure d'appels d'offres.

Equipements sportifs

L'USD football dispose aujourd'hui d'un terrain d'entraînement supplémentaire éclairé pour les seniors, l'ancien étant désormais réservé aux jeunes dont les équipes brillent sur les terrains savoyards.

Une nouvelle équipe de dirigeants a pris la relève au STAD tennis. Nous participons à leurs côtés à l'installation d'un chalet-vestiaire plus adapté qui sera mis en place dans les semaines à venir. Un dossier de rénovation des courts a été accepté par le département pour 2020. Nous sommes très heureux de voir renaître cette association offrant ainsi un choix supplémentaires aux amoureux de ce sport.

Environnement et développement durable

Nous continuons en concertation avec le Sictom notre politique d'enfouissement de la collecte sélective, un emplacement est prévu près de la salle des fêtes dans le projet d'aménagement de la place, un autre au Gallien.

Après une phase diagnostic menée en concertation avec le Syndicat d'Electricité de la Savoie, nous venons de choisir le cabinet devant nous accompagner dans le programme (sur deux ou trois ans) de rénovation de notre parc de lampes publiques et d'armoires électriques, ce qui devrait nous permettre de mieux gérer l'intensité et la durée d'éclairage. Les premiers travaux sont prévus pour l'automne.

Très haut débit (THD)

L'Autorité de Régulation (ARCEP) a rendu un avis favorable à la procédure menée par le département. La signature du entre le Département et l'opérateur Covage-Orange vient d'avoir lieu. Le travail préparatoire est commencé et on peut espérer voir les premiers travaux à l'automne pour un déploiement dans notre commune en 2020-2021.

Commune nouvelle

Les réflexions engagées avec les communes de Pont de Beauvoisin, La Bridoire, Saint-Béron n'ont pas abouti suite à la défection de deux des quatre communes. Néanmoins, compte tenu du contexte actuel des collectivités, il faudra bien reprendre cette réflexion après les prochaines échéances électorales pour essayer de constituer un pôle suffisamment attractif et central pour notre Avant-Pays Savoyard.

Sécurité

La commune a mis en place la participation citoyenne depuis 2016 : aujourd'hui dix référents "sécurité" couvrent la presque totalité de notre commune et sont chargés de faire remonter à la gendarmerie toute information susceptible de réduire ou d'empêcher des actes délictueux ou des incivilités. N'hésitez pas à les contacter (cf. en infra et sur le site Internet dans informations mairie).

Bon été à toutes et tous.

Votre Maire, Gilbert GUIGUE

PARTICIPATION CITOYENNE

Dans le cadre de cette démarche pour la prévention de la délinquance, dix volontaires ont d'ores et déjà accepté de jouer le jeu de " référent de quartier" : M. Gérard PINET (Visite, Bas-Guillot), M. Georges GUILLOT (Falque sud, Stade), Laurent BRUN-COSME (Magnin, Crêt-Magnin), M. Gérard BLONDON (Grandes Vignes, Boudrier), M. Claude LESAGE (Falque nord, Gallien, Millet), M. Daniel VAGNON (Buis, Lintonnière), M. Jean-Dominique COSTERG (Gatta-Pays, Lorissol, Burchon), M. Alain HERRAULT (Genin, Nugues), Jean-Louis CORBEL (Blanc, Martinière), André LABBE-Lavigne (Guillot, Charmettes).

Avec toujours la même tâche de promouvoir le dispositif auprès des habitants, d'assurer l'interface entre les résidents de leur quartier et la gendarmerie en centralisant les informations afin de les transmettre aux services compétents lors de contacts réciproquement initiés.

N'hésitez pas à leur faire part de toute information touchant à la sécurité de votre voisinage.

Les volontaires souhaitant rejoindre ce groupe sont les bienvenus. Renseignements en Mairie.

ENTRETIEN DES HAIES ET BORDURES

Nous vous rappelons que les riverains des voies communales et des chemins ruraux doivent procéder pour des raisons de visibilité et de sécurité à l'élagage des haies, branches, ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber sur lesdites voies et chemins. Faute d'exécution par les propriétaires, la municipalité prendra les dispositions nécessaires.

BRUIT

Rappel de l'arrêté préfectoral du 09/01/1997 : ARTICLE 9

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage à l'aide d'outils tels que perceuses, raboteuses ou scies mécaniques et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, ou débroussailleuses, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : **les jours ouvrables de 8h30 à 12h, 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h, 15h à 19h et les dimanches, jours fériés de 10h à 12h.**

ECOLES – ACCUEIL PERISCOLAIRE – ACCUEIL DE LOISIRS

Les enfants sont attendus à l'école maternelle et élémentaire de Domessin le **lundi 2 septembre 2019** à 8h30. La municipalité organise un service facultatif de restauration scolaire ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis uniquement en période scolaire. Les enfants sont admis dès leurs 3 ans révolus.

- La communauté de communes Val Guiers gère l'accueil périscolaire sur les créneaux suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi, 7h15-8h30 / 11h30-12h15 sans restauration et 16h30-18h30.
- Elle gère également l'accueil périscolaire sur le site "Les Marmousets" à Saint Genix Les villages **le mercredi toute la journée**. Un ramassage vers les « Marmousets » est prévu depuis les communes de Pont de Beauvoisin, Saint Béron, La Bridoire, Domessin (sur la place de la Mairie : aller 9h05, retour 17h20) Belmont-Tramonet.
- Pendant les vacances scolaires l'accueil de loisirs "les Marmousets" et l'accueil de loisirs "Mosaïque" à Pont de Beauvoisin sont ouverts aux familles domessinoises.
- Pour les jeunes de 11 à 17 ans, le dispositif "Val Guiers Ados" propose pendant les vacances scolaires des activités sportives et culturelles sur différents lieux du territoire.

Vous trouverez toutes les informations complémentaires concernant les tarifs, les horaires, les programmes d'activités sur le site de la CCVG. Les locaux de la communauté de communes, 585, route de Tramonet à Belmont Tramonet, ne sont pas fermés au public, durant les mois de juillet et août 2019.

PORTAIL FAMILLE

Vous devez obligatoirement utiliser le "portail famille" pour les réservations au restaurant scolaire et à toutes les activités gérées par la CCVG. Il est accessible depuis le site communal www.domessin.fr ou le site de la CCVG www.ccvalguiers.fr.

Mode de règlement : paiement par prélèvement automatique, paiement en ligne par TIPI, ou directement auprès du Trésor Public pour chacune de vos factures.

PETITE ENFANCE

Le multi accueil, situé 110 place de l'église à Domessin, est fermé du 02 août au mardi 27 août 2019 inclus. Le relais d'assistantes maternelles (RAM) situé à la même adresse sera également fermé du 02 août au 27 août 2019 inclus. L'animatrice du RAM peut vous aider dans le choix du mode de garde de votre enfant et vous communiquer la liste des assistantes maternelles exerçant sur la commune de Domessin.

HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Durant l'été, la bibliothèque « La fontaine aux livres » vous accueille tous les vendredis de 9h30 à 11h30 et les samedis de 10h à 12h. Fermeture à partir du 11 août 2019

Ouverture du centre culturel prévue courant septembre 2019

La semaine du 04 au 09 novembre 2019 sera consacrée à la manifestation « En avant pays le livre » de nombreuses animations sur le thème « les liens qui nous lient » vous seront proposées à Domessin.

Vous trouverez plus de renseignements sur le site du SMAPS

HORAIRES DU SECRETARIAT

Horaires d'été : du 08/07 au 23/08: Mardi, Mercredi et Vendredi de 8h à 13h30

Les horaires habituels reprendront le lundi 26 août 2019.

Rappel des horaires habituels d'ouverture :

Lundi de 14h à 18h, mercredi de 8h30 à 12h, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

Tél. : 04.76.37.23.14 Fax : 04.76.32.84.30 Mel : mairie.domessin@orange.fr

Site internet : www.domessin.fr

DECHETTERIE

Contrôle d'accès en déchetterie

Les déchetteries sont équipées d'une barrière à l'entrée de chaque site et d'une caméra de lecture des plaques minéralogiques des véhicules depuis le début 2019. Pour être reconnu et permettre la levée des barrières, le véhicule devra être enregistré au préalable auprès du Sictom du Guiers.

Les inscriptions sont possibles sur le site internet du Sictom.

Horaires d'ouverture

Lundi de 14h-17h20, Mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h-11h50, 14h-17h20

Jeudi : de 9h à 11h50

☎ : 06.25.72.93.04

Pour tout problème lié à la collecte sélective, aux déchetteries, au ramassage d'ordures ménagères : s'adresser au SICTOM du Guiers 27 avenue Pravaz BP 66 38480 PONT DE BEAUVOISIN :

☎ 04 76 93 54 98 www.sictom-guiers.fr

DATES A RETENIR

<i>Rentrée des classes</i>	<i>Lundi 02 septembre 2019</i>
<i>Repas de l'amitié du club Bel Automne</i>	<i>Dimanche 20 octobre 2019</i>
<i>Boudins des pompiers</i>	<i>Samedi 16 et Dimanche 17 novembre 2019</i>
<i>En avant pays le livre</i>	<i>Samedi 9 novembre 2019</i>
<i>Soirée Beaujolais de l'USD Foot</i>	<i>Samedi 23 novembre 2019</i>
<i>Repas des séniors</i>	<i>Dimanche 1^{er} décembre 2019</i>
<i>Les amis de l'école – Noël créatif</i>	<i>Dimanche 8 décembre 2019</i>
<i>Boudin de la chasse</i>	<i>25 et 26 janvier 2020</i>
<i>Soirée Handicap et solidarité</i>	<i>Samedi 1 février 2020</i>